

The Blockchain Group sollicite l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire et publie ses résultats semestriels 2023

Puteaux, le 4 décembre 2023. The Blockchain Group (code ISIN : FR0011053636, code mnémorique : ALTBG) (la « Société ») annonce avoir procédé, le 24 novembre 2023, à une déclaration de cessation des paiements auprès du Tribunal de commerce de Nanterre et sollicité l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire. La Société publie par ailleurs ses résultats semestriels 2023 et annonce le renouvellement de sa gouvernance.

A ce jour, la Société fait état d'actifs disponibles ne lui permettant pas de faire face à son passif exigible.

The Blockchain Group a déposé, le 24 novembre 2023, une demande d'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire auprès du Tribunal de commerce de Nanterre. L'objectif de cette procédure est d'évaluer toutes les solutions permettant, dans les meilleures conditions, de pérenniser l'activité, maintenir les emplois et apurer le passif, ainsi que de poursuivre le processus de recherche d'investisseurs dans le cadre d'un plan de redressement par voie de continuation.

Le Tribunal de commerce de Nanterre se prononcera sur cette demande d'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire lors d'une audience qui se tiendra le 6 décembre 2023. Si le Tribunal de commerce fait droit à cette demande, l'exploitation de la Société se poursuivra pendant la période d'observation.

La Société informera le marché de la décision du Tribunal de commerce.

Compte tenu de l'incertitude concernant l'issue de la procédure de redressement judiciaire et des démarches entreprises par la Société, la suspension de la cotation des actions annoncée par communiqué de presse en date du 17 novembre 2023, est maintenue.

Il est précisé, en tant que de besoin, que la demande d'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire ne concerne que la Société et que les filiales opérationnelles du Groupe ne rentrent pas dans le périmètre de cette procédure spécifique.

Résultats semestriels 2023

The Blockchain Group communique sur une base consolidée, les comptes semestriels 2023 de la Société, étant précisé que ces derniers n'ont pas fait l'objet d'une revue limitée par les Commissaires aux Comptes. Le rapport financier semestriel de la Société est en cours de finalisation et sera disponible, au plus tard le 8 décembre 2023, sur le site internet de la Société (<https://www.theblockchain-group.com/investor/news-financial-information/>).

Il est précisé qu'aucun test de dépréciation, ni amortissement complémentaire n'a été réalisé au 30 juin 2023 sur les filiales de la Société, en ce compris Eniblock (qui recherche actuellement des financements complémentaires en fonds propres avant fin 2023 afin d'assurer sa continuité d'exploitation).

Données en Keuros	S12023	S1 2022	%variation 2022/2023
Chiffres d'affaires	10 654	11 264	-5,42%
Produits d'exploitation (dont CIR)	2 791	3 029	-7,86%
Total Production (Dont CIR)	13 445	14 293	-5,93%
EBIDTA retraité	-1 438	-1 949	-26,22%
Résultat d'exploitation	-3 210	-3 107	3,32%
Résultat Net	-6 515	-3 454	88,62%

Ces comptes reposent sur une hypothèse de continuité d'exploitation de la Société dont l'issue, dépendra de la procédure de redressement judiciaire dont l'ouverture a été demandée par la Société tel que précisé ci-avant.

Changement d'orientation du Groupe

Les comptes consolidés (non audités) du premier semestre 2023 reflètent le changement d'orientation stratégique de The Blockchain Group. Dans un contexte de marché défavorable, l'activité de prestation de service, hors Eniblock, se maintient sur le semestre.

Le Groupe a investi massivement au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 sur le développement de différentes plates-formes ; investissements fortement réduits au cours du premier semestre 2023. Par conséquent, les produits d'exploitation baissent avec une production immobilisée à 1,37 M€ (contre 2,24 M€ sur la même période de l'an dernier, soit une diminution de 39%). La Société a également réduit ses coûts engagés au premier semestre 2023 (1,39 M€ d'économie entre S1 2022 et S1 2023) permettant de limiter légèrement la baisse de l'EBIDTA.

Les dotations aux amortissements augmentent pour s'établir à 1,59 M€ contre 0,84 M€ au premier semestre 2022.

Le Groupe a engagé un processus de restructuration ayant pour conséquence une augmentation des charges exceptionnelles et notamment des charges sur exercices antérieurs pour 2 M€, et la constitution d'une provision pour restructuration de 1,2 M€.

Poursuite du plan de restructuration du Groupe

Compte-tenu des résultats semestriels, la direction opérationnelle entend poursuivre son plan de restructuration du Groupe initié après l'été 2023 avec notamment une réduction substantielle des frais structurels (réduction de 2M€ attendue au niveau des fonctions support sur 12 mois glissants) et une renégociation de ses contrats fournisseurs.

Le Groupe a également initié un recentrage des filiales opérationnelles sur leur domaine de spécialisation avec, à date, de premiers résultats encourageants avec notamment la signature de près de 3 M€ de prise de nouvelles commandes depuis le mois de juillet 2023 (ONERA, CIG, Française des Jeux, Conseils Départementaux, ...). Par ailleurs, la synergie entre les équipes s'est également améliorée avec des projets communs à destination des clients.

Enfin, le Groupe étudie la possibilité de se séparer de certains actifs non-stratégiques.

Situation financière

Au 31 octobre 2023, le passif échu de la Société s'élevait à un montant de 1,87 M€ contre un actif disponible de 0,36 M€. Cette situation a conduit la Société à se placer sur la protection du Tribunal de commerce de Nanterre comme indiqué ci-avant.

Renouvellement de la gouvernance de la Société

En complément de son plan de restructuration et aux fins de permettre à la Société de poursuivre ses efforts de réorganisation, la gouvernance de la Société a été renouvelée partiellement. Ainsi, Monsieur Xavier LATIL, Président-Directeur Général a présenté au Conseil sa démission de ses fonctions lors de la réunion du Conseil d'administration en date du 30 novembre 2023. Le Conseil d'administration de la Société a alors opté pour une dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général de la Société.

Ainsi, Monsieur Lionel RIGAUD (ancien Directeur Général Délégué) a été nommé Directeur Général de la Société et sera assisté, dans l'exécution de sa mission, par Monsieur Jean-Philippe CADADEPAX-SOULET, nommé en qualité de Directeur Général Délégué.

Le Conseil d'administration de la Société a procédé à la cooptation de Monsieur Jean-François DESCAVES en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Xavier LATIL. Monsieur Jean-François DESCAVES a également été nommé Président du Conseil d'administration de la Société. Monsieur Jean-François DESCAVES est un professionnel des marchés financiers et a été le chef de file des investisseurs ayant souscrit à l'augmentation de capital de la Société réalisée au cours du mois d'août 2023.

* * *

Le présent communiqué de presse ne constitue ni une offre de vente, ni une sollicitation d'offre d'achat de titres dans une quelconque juridiction, et ne pourra être considéré comme une offre, une sollicitation ou une vente dans une quelconque juridiction au sein de laquelle toute offre, sollicitation ou vente serait illégale avant un enregistrement ou une certification conformément à la réglementation locale.

A propos de The Blockchain Group

The Blockchain Group est le leader français de la blockchain. Du conseil aux services technologiques, en passant par la R&D, le groupe aide les entreprises à saisir l'ensemble des opportunités que présentent la blockchain, le web3, la Data Science et IA sur l'ensemble de sa chaîne de valeur.

EURONEXT Growth Paris

Mnémonique : ALTBG

ISIN : FR0011053636

Reuters : ALTBG.PA

Bloomberg : ALTBG :FP

Contact communication :

communication@theblockchain-group.com

Avertissement

Ce communiqué ne peut être diffusé, publié ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada ou au Japon. La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession de tout document ou autre information auxquels il est fait référence dans le présent communiqué doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer. Tout manquement à de telles restrictions est susceptible de constituer une violation du droit des valeurs mobilières de la juridiction en question.